Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 037-213700115-20261016-20261014_01-DE

Avoine
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie d'Avoine
34, rue Marcel Vignaud
Indre-et-Loire - 37420

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le quatorze octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'**AVOINE** était réuni dans la salle du Conseil municipal, après affichage et convocation légale en date du 6 octobre 2026, la séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur **LALOUETTE Laurent**,

NOMBRE	
Conseillers en exercice	19
De présents	17
De votants	19

PRÉSENTS
M. LALOUETTE – Maire
M. MARTIN – Mme BERTAULT – M. AVICE – Mme BERGMANN – Adjoints au Maire
Mme DEPAIX – M. WERKMEISTER – Mme LOIRAT – M. MAUGUIN – Mme POUPARD – Mme SORAIS – Mme RADKE – M. MAUCLER – Mme DUPLESSIS – M. DEMOIS – Mme TALPAERT – M. PINET – Conseillers

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR
M. LA LUCE à Mme BERTAULT
M. RICHER à Mme DEPAIX

Monsieur Jean-Pierre DEMOIS a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET :
Délibération
2026.10.14/01
Aide financière
USEAB « Sport Santé »

La pratique régulière d'une activité physique contribue à la prévention des risques liés à la sédentarité et participe au maintien de la santé et du bien-être de la population.

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'accès des personnes touchés par une Affection Longue Durée (ALD) aux activités physiques et sportives adaptées, notamment dans le cadre du dispositif « sport-santé », proposé par l'USEAB.

Considérant que le coût d'adhésion ou de participation à ces activités peut constituer un frein pour certains habitants,

Il est proposé de mettre en place une aide financière destinée à soutenir la participation de l'habitant de la commune d'Avoine aux cours de sport-santé. Celle-ci se concrétisera par le financement de carnet composés de 12 chèques de 5 €.

L'attribution de cette aide financière est conditionnée par le dépôt en Mairie d'un dossier accompagné des justificatifs suivants, sous réserve que l'habitant se soit acquitté de l'adhésion et de l'acquisition de ce carnet :

- La Carte d'identité ou le passeport
- La facture de l'association USEAB – Sport Santé
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois
- Le justificatif d'Affection Longue Durée (ALD),
- Le justificatif de non-imposition
- Le RIB du demandeur

Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 037-213700115-20261016-20261014_01-DE

Il est proposé de prendre en charge le premier carnet dans sa totalité soit 12 chèques pour une valeur globale de 60 €, puis à hauteur de 50 % pour le 2ème carnet en cas de renouvellement pour une valeur globale de 30 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'approuver la mise en place de l'aide financière pour l'acquisition des carnets proposés par la section de l'USEAB « Sport-Santé » dans les conditions précisées ci-dessus.
- De mettre en place toutes démarche fonctionnelle et administrative permettant l'attribution de cette aide.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y référant.
- De prévoir les crédits nécessaires au Budget Primitif 2026.

La dépense sera constatée à l'article 65748 du budget.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Laurent LALOUETTE

MAIRIE D'AVOINE 37420 (Indre-et-Loire)